

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3110

19 décembre 2011

SOMMAIRE

ABC - Invest - Rendite Plus	149240	Atrilux S.A.	149279
Achepay S.A., SPF	149267	Atrilux S.A.	149279
Aedes International S.A.	149267	Atrilux S.A.	149279
Aero Ré	149267	Audace S.A., SPF	149279
Agro-Sud Finances S.A., SPF	149267	Autovitres S.à r.l.	149264
Albatros Holdings S.A.	149267	Autre Part S.à r.l.	149280
Albert Schmit S.A.	149268	Aviation Capital International S.à r.l.	149264
AlcoDev S.A.	149241	Axcan LuxCo 2 S.à r.l.	149266
Alianza Iberian Investment Corporation S.A.	149268	Axel Assets Management S.A.	149280
Alianza Iberian Investment Corporation S.A.	149268	BHF Trust Exklusiv:	149241
Alma S.A.	149268	BHF TRUST Fonds Exklusiv	149244
Aloxe S.A.	149269	BIP Investment Partners S.A.	149234
Amami Holding S.A.	149269	Brunello Partners Luxembourg S.C.A. ..	149280
Amami Holding S.A.	149269	Brunello Partners Luxembourg S.C.A. ..	149280
Am Haferstück S.A.	149269	B.V. Feldrien Investments	149280
AML, Atelier Métallique Luxembourg S.à r.l.	149269	CB - Accent Lux	149237
Amstram Invest S.A.	149270	Delta Lloyd L	149236
Anaxis Fund, Sicav-Fis S.A.	149270	East Capital (Lux)	149235
Andy S.A.	149270	Effeta Spf S.A.	149261
Anne 2006 S.A.	149264	F&C Portfolios Fund	149236
Apparatur Verfahren S.A.	149270	Lombard Odier Funds III	149262
AP Participations S.A.	149270	Lombard Odier Funds III	149245
ARCALUX SPF, société de gestion de pa- trimoine familial	149271	LSEG DE Invest S.A.	149244
ArchiMed S.A.	149262	MPF Flex Invest	149260
Ashmore Sicav	149238	MPF Struktur Aktien	149260
Asia Equity Partners Limited	149271	MPF Struktur Balance	149260
Asia Share Registries Holding 2010 S.à r.l.	149262	MPF Struktur Renten	149260
Assureka S.A.	149271	RIA	149245
		S Group Participation S.A.	149263
		Starlight Investments (Lux) EUR S.à r.l.	149271

BIP Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Luxembourg, 1, rue des Coquelicots.

R.C.S. Luxembourg B 75.324.

Les actionnaires de BIP Investment Partners S.A. sont invités à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège de BGL BNP Paribas S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, le 20 janvier 2012, à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Annulation de 173.321 actions propres de la Société et réduction subséquente du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 119.333.025 à EUR 115.000.000.
2. Liquidation du solde de la réserve pour rachat d'actions propres créée sous les règles Lux GAAP devenue sans objet suite au passage de la comptabilité de la Société en règles IFRS prévoyant un traitement comptable spécifique pour les actions propres et transfert de la somme de EUR 7.814.111 vers la réserve libre.
3. Liquidation de la réserve de réévaluation créée sous les règles Lux GAAP devenue sans objet suite au passage de la comptabilité de la Société en règles IFRS prévoyant des règles d'évaluation à la juste valeur avec une réserve de juste valeur et transfert de la somme de EUR 146.506.068,50 vers la réserve libre.
4. Autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social pour le porter à un montant de EUR 200.000.000 par l'émission d'actions nouvelles pendant une période de cinq ans et autorisation au conseil d'administration de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel pendant cette même période.
5. Refonte des statuts, notamment pour mettre les statuts en conformité avec la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées, pour leur donner la forme telle que publiée sur le site Internet de la Société.
6. Fixation du nombre d'administrateurs et élection d'un nouveau membre au conseil d'administration.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'au moins cinq (5) % du capital social de la Société ont le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour de l'assemblée générale, et ont le droit de déposer des projets de résolution concernant des points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Ces demandes sont formulées par écrit et sont adressées à la Société par voie postale au siège de la Société ou par voie électronique à l'adresse suivante: info@bip.lu. Elles sont accompagnées d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter lors de l'assemblée générale. Elles indiquent l'adresse postale ou électronique à laquelle la Société peut transmettre l'accusé de réception de ces demandes. Ces demandes doivent parvenir à la Société au plus tard le vingt-deuxième jour qui précède la date de l'assemblée générale, soit le 29 décembre 2011 à minuit.

Il est rappelé qu'en application de l'article 5 (2) et (3) de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales de sociétés cotées, les actionnaires désireux d'assister à l'assemblée générale indiqueront au plus tard à la date d'enregistrement fixée au 6 janvier 2012 à minuit leur volonté de participer à l'assemblée générale en envoyant au siège de la Société ou à l'adresse électronique info@bip.lu une déclaration en ce sens incluant leurs nom ou dénomination sociale et adresse ou siège social, un certificat d'une institution financière ou d'un dépositaire professionnel de l'Espace Economique Européen certifiant la détention des actions à cette date et précisant le nom, le domicile, pour les personnes morales le numéro et l'indication du registre auprès duquel elles sont inscrites, ainsi que le nombre et la catégorie d'actions détenues. Seules les personnes qui sont actionnaires à la date d'enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'assemblée générale.

Il est loisible aux actionnaires auxquels il serait impossible d'assister personnellement à cette assemblée de s'y faire représenter par un mandataire au moyen d'une procuration. Les formulaires de procuration sont disponibles pour téléchargement sur le site Internet de la Société: www.bip.lu. Les notifications par écrit à la Société de la désignation d'un mandataire devront être déposées au siège de la Société ou être envoyées à l'adresse électronique info@bip.lu au plus tard le 6 janvier 2012 à minuit.

Les informations à publier en application de l'article 3 (4) de la loi du 24 mai 2011 ainsi que des formulaires pour la déclaration de la volonté de l'actionnaire de participer à l'assemblée, pour le document par lequel une institution financière ou un dépositaire certifie la détention des actions à la date d'enregistrement et pour la procuration à un mandataire, sont disponibles sur le site Internet de la Société pendant une période ininterrompue commençant le jour de la publication de la présente convocation et s'achevant le lendemain du jour de l'assemblée générale. Le texte intégral des documents qui sont destinés à être présentés à l'assemblée générale, les projets de résolution ou à défaut les commentaires émanant du conseil d'administration correspondant à chaque point inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale proposé, ainsi que les projets de résolutions éventuellement soumis par les actionnaires peuvent être obtenus par demande adressée à la Société par voie postale au siège de la Société ou par voie électronique à l'adresse suivante: info@bip.lu.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Le Président du Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011172140/60.

East Capital (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.268.

Attendu que, faute de quorum, l'assemblée générale des actionnaires de la Société convoquée en date du 16 décembre 2011 n'a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, vous êtes par la présente de nouveau convoqué à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires de la Société qui se tiendra le 19 janvier 2012 à son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à 10 heures (heure du Luxembourg) afin de délibérer et de voter l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Refonte complète des statuts de la Société de façon à mettre cette dernière en conformité avec les dispositions de la Partie I de la Loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée, et plus précisément définir l'objet de la Société comme suit:

«Article. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et autres actifs autorisés dans un organisme de placement collectif en vertu de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée occasionnellement, (la «Loi de 2010»), en ce compris les actions ou parts d'autres organismes de placement collectif, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes les mesures et accomplir toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2010»

L'Assemblée délibérera valablement sans exigence de quorum et les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

Les Actionnaires peuvent demander gratuitement une copie du texte de proposition des articles reformulés au siège social de la Société.

Procuration pour l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires

Les Actionnaires peuvent voter en personne ou par procuration.

Les formulaires de procuration déjà reçus pour l'Assemblée extraordinaire du 16 décembre 2011 demeureront valables pour l'Assemblée, à moins qu'ils n'aient été expressément révoqués.

Il est possible de se procurer les formulaires de procuration à l'Assemblée au siège social de la Société. Les Actionnaires désireux de prendre part au vote de l'Assemblée et n'ayant pas précédemment soumis de formulaire de procuration peuvent le faire jusqu'au 18 janvier 2012 avant 17h00 (heure de Luxembourg) à l'adresse suivante :

East Capital (Lux)

(à l'attention du Conseil d'administration de la Société)

5, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

A moins qu'il n'ait été expressément révoqué, le formulaire de procuration conservera également sa validité en cas d'éventuelle suspension ou ajournement de l'Assemblée.

Les investisseurs de la Société qui ne sont pas inscrits au registre des actionnaires de cette dernière, mais qui souhaitent prendre part à l'Assemblée, sont aimablement priés de renvoyer le document de confirmation (qui peut être obtenu au siège social de la Société) dûment complété lors (i) de leur demande d'admission à l'Assemblée ou (ii) en l'annexant au formulaire de procuration et en le renvoyant conformément aux dispositions qui s'appliquent au formulaire de procuration énoncées ci-dessous.

Pour des raisons d'organisation, les Actionnaires (ou leur mandataire) souhaitant assister en personne à l'Assemblée doivent demander un bulletin d'admission à CACEIS Bank Luxembourg, par fax au n° 00352 47 67 49 08 ou par email à l'adresse : lb-domicile@caceis.com, ou bien par courrier classique à l'adresse indiquée ci-dessus avant le 18 janvier 2012 à 17h00 (heure de Luxembourg). Seuls les Actionnaires (ou leur mandataire) ayant demandé un bulletin d'admission seront autorisés à prendre part à l'Assemblée.

Les Actionnaires assistant en personne à l'Assemblée devront se présenter au minimum 30 minutes à l'avance, de manière à ne pas indûment retarder l'ouverture de la séance et permettre aux vérifications d'usage d'être effectuées.

Par ordre du Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011172741/755/53.

Delta Lloyd L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 24.964.

As the quorum has not been reached at the Extraordinary General Meeting held on 30 November 2011, the Board of Directors convenes the Shareholders of the SICAV to attend the

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV on 4 January 2012 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- Amendment of the articles of association of the SICAV with regards to the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment and implementing the Directive 2009/65/EC.
- Rewriting of the articles of association of the SICAV.

Shareholders are advised that no quorum is required for the Meeting and that decisions will be taken by a majority of two thirds of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the SICAV. Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) at least five calendar days before the Meeting.

Shareholders may consult the draft updated prospectus and articles of association with the registered office of the SICAV or Banque de Luxembourg (14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg).

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011164165/755/21.

F&C Portfolios Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 25.570.

As the extraordinary general meeting of the Company held on 16 December 2011 could not deliberate validly due to a lack of quorum, the shareholders of F&C Portfolios Fund are hereby reconvened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") to be held at the registered office on 19 January 2012 at 2:30 p.m., to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

Full restatement of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to:

- (i) include the provisions set-out in the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment implementing Directive 2009/65/EC (also known as UCITS IV Directive) into Luxembourg law (the "Law") and specifically, to include provisions enabling the Company to set-up master-feeder sub-funds within the Company, to replace the references to the Law throughout the Articles, to allow the convening of the annual general meeting of shareholders at another date, time and place as set-out in the Articles, to reflect the possibility of fixing a record date by reference to which attendance rights, quorum and majority requirements for shareholders' meetings may be determined, to allow cross sub-fund investments within the Company, and to update the provisions relating to the mergers of sub-funds or of the Company;
- (ii) amend the corporate object of the Company in order to refer to the Law so as to read as follows:
"Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities, liquid financial assets and other assets permitted to an undertaking for collective investment under Part I of the Luxembourg law of 17th December 2010 relating to undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "Law") with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio. The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law."
- (iii) include any OECD member state, Brazil, Singapore, Russia, Indonesia and South Africa to the list of countries acceptable to the Commission de Surveillance du Secteur Financier which issue or guarantee transferable securities and money market instruments in which the Company may invest up to 100% of the total net assets of each sub-fund;
- (iv) amend the list of situations where the net asset value of shares may be suspended;
- (v) make general updates to the Articles comprising, inter alia, changes to the provisions relating to the liquidation or reorganisation of sub-funds, updates to the means of appointment of a person as shareholder proxy, provision for the possibility to pay redemption proceeds in kind instead of cash and to change the distribution policy of the

Company by removing the requirement to distribute at least 85% of the net investment income of a sub-fund to its shareholders; and

(vi) delete the French translation of the Articles in accordance with Article 26 (2) of the Law.

VOTING

There is no quorum required to validly deliberate at the Meeting and the resolution is passed by a majority of two thirds of the votes cast. Votes cast do not include votes attaching to shares in respect of which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote. Each Share is entitled to one vote.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy forms and a draft of the revised Articles are available upon request at the Company's registered office.

To attend the Meeting, holders of bearer shares are kindly requested to deposit their bearer share certificates three business days prior to the Meeting at the Company's registered office. These certificates will be blocked until the end of the Meeting.

On behalf of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011172742/755/49.

CB - Accent Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Pour le 28 décembre 2011 à 14 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 1, 3, 25, 26, et 31 (article 30 dans la précédente version) des statuts pour remplacer la référence à la loi du 20 décembre 2002 par la référence à la loi du 17 décembre 2010.
2. Modification des articles 4, 7, 18, 28 et ajout d'un nouvel article 29 des statuts pour mise en concordance avec la Loi du 17 décembre 2010. En conséquence, les articles numérotés 29 et 30 dans la précédente version seront désormais les articles numérotés 30 et 31.
3. A l'article 4, ajout de la mention «dans la ville de» Luxembourg ainsi que les deux paragraphes suivants:
«Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.
Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil d'administration.»
4. A l'article 22, ajout de la phrase suivante: «Pour les actionnaires au porteur, des avis seront publiés dans le Mémorial, Recueil Spécial du Grand-Duché de Luxembourg, dans un journal luxembourgeois ainsi que dans tout autre journal que le Conseil d'administration estimera opportun.»
5. A l'article 23, remplacement de la phrase «Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télégramme ou par télex, une autre personne comme mandataire» par «Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées en votant par correspondance au moyen d'un formulaire fourni par la Société qui contient au moins le lieu, la date, l'heure et l'agenda de l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution 3 choix permettant à l'actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir.» ainsi qu'ajout du paragraphe suivant: «Les formulaires dans lesquels ne seraient mentionnés ni le sens d'un vote ni l'abstention, sont nuls.»

Les actionnaires sont informés que cette assemblée ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que les résolutions ne peuvent être adoptées qu'avec l'accord des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de :

A Luxembourg:
State Street Bank Luxembourg S.A.
49, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Représentant suisse:
Cornèr Banca S.A.
via Canova 16
CH- 6901 Lugano

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011167738/755/39.

Ashmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.279.

In the year two thousand eleven, on the tenth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Ashmore SICAV (the "Company"), a public limited company qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered to the Trade Register of Luxembourg under the number B 90279, incorporated pursuant to a deed on 19 December 2002 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 16 January 2003, number 44.

The meeting was opened at 11.00 am (Luxembourg time) with Revel Wood, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Debra Adams, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Emilie Ramponi, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. – That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

I. Further to the entry into force of the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the 2010 Law"), which replaces the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (the "2002 Law"), amendment and update of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), as follows:

a) Replacement of all references to the 2002 Law and to Council directive 85/611/EEC on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities by references to the 2010 Law and to the directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities respectively.

b) Restatement of Article 12 'Temporary Suspension of Issues, Redemptions and Conversions' of the Articles to include a provision that, in addition to the currently permissible instances whereby the Company may suspend the net asset value, the Company may suspend temporarily the determination of the net asset value in a relevant class of shares of the Company and the issue, redemption and conversion of the shares of the said class following the suspension of the calculation of the net asset value per shares/units, the issue, redemption and conversion of shares/units at the level of a master fund (within the meaning of the 2010 Law) in which a sub-fund of the Company invests in its quality as feeder fund (within the meaning of the 2010 Law) of such master fund.

c) Restatement of the 2nd indent of Article 18 'Investment Policies and Restrictions' of the Articles to provide the possibility for the Company to establish master-feeder structures, and make cross-investments between sub-funds of the Company, under the conditions set out in the revised prospectus of the Company.

d) Amendment to Article 24 'Merger or Liquidation of Sub-Funds or Classes of Shares' of the Articles in order to reflect the following amendments:

i. deletion of the 4th, 5th and 6th indents, so that merger procedures be treated separately in a new article to be included in the Articles;

ii. as a consequence of item I.d.i. above, modification of the name of Article 24 of the Articles into 'Liquidation of Sub-Funds or Classes of Shares'.

e) Inclusion of a new Article 25 'Merger of the Company or Sub-Funds' in the Articles in order to reflect the provisions of the 2010 Law regarding mergers.

f) As a consequence of item I.e. above, (i) renumbering of Articles 25 'Accounting Year' to 32 'Applicable Law' of the Articles and (ii) restatement of Articles 28 'Dissolution of the Company' and 12 'Temporary Suspension of Issues, Redemptions and Conversions' of the Articles to update the crossreferences therein.

II. – That the present meeting has been called pursuant to a second convening notice, the extraordinary general meeting of shareholders held before the undersigned notary on 13 October 2011, with the same agenda, having not reached the required quorum, thus was not able to validly deliberate on the items of its agenda. Accordingly, the present meeting can validly deliberate on the items of the agenda regardless of the proportion of the capital represented, and each resolution has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the present meeting,

II. – That a convening notice to the present meeting was duly sent to each of the registered shareholders of the Company on 25 October 2011,

III. – That the name of the shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the shareholders represented and by the board of the present meeting, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith.

IV. – That the present meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda. Then the general meeting, after due consideration, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting, WITH 14,668,236 votes for and 10,070 votes abstaining, decides to:

a. Replace all references to the 2002 Law and to Council directive 85/611/EEC on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities in the Articles by references to the 2010 Law and to the directive 2009/65/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to undertakings for collective investment in transferable securities respectively.

b. Restate Article 12 ‘Temporary Suspension of Issues, Redemptions and Conversions’ of the Articles, to be read as follows:

“ **Art. 12. Temporary Suspension of Issues, Redemptions and Conversions.** The board of directors may suspend the calculation of the net asset value per share of one or more classes of shares or of one or more Sub-Fund(s):

(a) during any period when any regulated market, stock exchange in another State or any other regulated market on which any material part of the investments comprised in the Company for the time being are listed or dealt in is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings are restricted or suspended;

(b) during the existence of any state of affairs which, in the opinion of the directors, constitutes an emergency as a result of which disposal of investments comprised in the Company would not be reasonably practicable or might seriously prejudice the interests of the shareholders as a whole;

(c) during any period when there is a breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the investments comprised in the Company or the current price on any investment exchange or when for any reason the prices of any investments cannot be promptly and accurately ascertained;

(d) during any period when currency conversions which will or may be involved in the realisation of the investments comprised in the Company or in the payment for investments cannot, in the opinion of the directors, be carried out at normal rates of exchange;

e) following the suspension of the calculation of the net asset value per share/unit of the shares/units issued within the master fund (within the meaning of the 2010 Law) in which a Sub-Fund invests in its quality as feeder fund (within the meaning of the 2010 Law).

The board of directors may suspend the issue, redemption as well as the conversion of the shares of one or more Sub-Fund(s) following the suspension of the issue, redemption, and/or the conversion of the shares/units issued within the master fund (within the meaning of the 2010 Law) in which a Sub-Fund invests in its quality as feeder fund (within the meaning of the 2010 Law), within the same period of time as the master fund (within the meaning of the 2010 Law).

The fees of the Investment Manager (defined in Article 17 hereof), the Custodian (defined in Article 28 hereof), the administration agent ("Administration Agent") and the registrar ("Registrar") will continue to accrue during the period of suspension and will be calculated by reference to the last valuation prior to the suspension coming into effect.

The issue, redemption and conversion of shares in one or more classes will be suspended for any period during which the determination of the net asset value per share of the Sub-Fund(s) concerned is suspended by virtue of the powers described above. Any redemption/conversion request made or in abeyance during such a suspension period may be withdrawn by written notice to be received by the Registrar or the relevant sales agent before the end of such suspension period. Should such withdrawal not be effected, the shares in question shall be redeemed/converted on the first Valuation Day following the termination of the suspension period. Investors who have requested the issue, redemption or conversion of shares shall be informed of such suspension when such request is made. In the event where such suspension period exceeds a certain period determined by the board of directors, all shareholders of the class concerned shall be informed.

c. Restate the 2nd indent of Article 18 ‘Investment Policies and Restrictions’ of the Articles, to be read as follows:

“In compliance with the requirements set forth by the 2010 Law and as detailed in the sales documents for the shares of the Company, in particular as to the type of markets on which the assets may be purchased or the status of the issuer or of the counterparty, each Sub-Fund may invest in:

(i) transferable securities or money market instruments;

(ii) shares or units of other UCIs, including under the conditions provided for by the 2010 Law, shares or units of a master fund (within the meaning of the 2010 Law) qualifying as a UCITS, which shall neither itself be a feeder fund nor hold units/shares of a feeder fund (within the meaning of the 2010 Law);

(iii) deposits with credit institutions, which are repayable on demand or have the right to be withdrawn and which are maturing in no more than 12 months;

(iv) financial derivatives instruments;

(v) shares issued by one or several other Sub-Funds of the Company under the conditions provided for by the 2010 Law.”

d. Amend Article 24 'Merger or Liquidation of Sub-Funds or Classes of Shares' of the Articles in order to reflect the following amendments and updates:

- i. deletion of the 4nd, 5nd and 6nd indents of the said Article;
- ii. as a consequence of item d.i. of this resolution, modification of the name of the said Article into 'Liquidation of Sub-Funds or Classes'.

e. Include a new Article 25 'Merger of the Company or Sub-Funds' in the Articles, to be read as follows:

“ **Art. 25. Merger of the Company or Sub-Funds.** The board of directors may decide to proceed with a merger (within the meaning of the 2010 Law) of the Company or of one of the Sub-Funds, either as a receiving or an absorbed UCITS or Sub-Fund (within the meaning of the 2010 Law), subject to the conditions and procedures imposed by the 2010 Law, including the following provisions regarding notice and approval:

I. Merger of the Company

The board of directors may elect to proceed with a merger of the Company, only on a receiving UCITS basis, with:

- another Luxembourg or foreign UCITS (the “New UCITS”); or
- a sub-fund thereof,

and, as appropriate, to redesignate the shares of the relevant sub-fund thereof as applicable.

In case the Company is the receiving UCITS, solely the board of directors will decide on the merger and effective date thereof.

II. Merger of Sub-Funds

The board of directors may decide to proceed with a merger of any Sub-Fund, either as receiving or absorbed Sub-Fund, with another existing Sub-Fund and, as appropriate, to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of either the receiving or absorbed Sub-Fund.

The board of directors may decide to proceed with a merger of any Sub-Fund, as receiving Sub-Fund, with:

- another sub-fund within a New UCITS (the “New Sub-Fund”); or
- a New UCITS,

and, as appropriate, to redesignate the shares of the Sub-Fund concerned as shares of the New UCITS, or of the New Sub-Fund as applicable.

Shareholders will in any case be entitled to request, (without any charge other than those retained by the Company or the Sub-Fund to meet disinvestment costs), the repurchase or redemption of their shares, or, where possible, to convert them into units or shares of another UCITS pursuing a similar investment policy and managed by the management company of the Company or by any other company with which the management company of the Company is linked by common management or control, or by substantial direct or indirect holding, in accordance with the provisions of the 2010 Law.”

f. As a consequence of item e. of this resolution, (i) renumbering of Articles 25 'Accounting Year' to 32 'Applicable Law' of the Articles and (ii) restatement of Articles 28 'Dissolution of the Company' and 12 'Temporary Suspension of Issues, Redemptions and Conversions' of the Articles to update the crossreferences therein.

There being no further items on the agenda, the general meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

The document having been given for reading to the named persons, they signed together with the notary the present deed.

Signé: R. WOOD, D. ADAMS, E. RAMPONI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51521. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011165179/165.

(110192113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

ABC - Invest - Rendite Plus, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2011170490/9.

(110198038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2011.

BHF Trust Exklusiv, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 16. Dezember 2011 gültige Verwaltungsreglement 12/2011 des Investmentfonds "BHF TRUST Exklusiv" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13.12.2011.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Schuh

Référence de publication: 2011171157/11.

(110198800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

AlcoDev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 165.195.

STATUTS

L'an deux mil onze, le sept décembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société de droit belge ALCOPA N.V., établie et ayant son siège social à B-2550 KONTICH, Pierstraat, 231, inscrit dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0421.837.162,

représentée par Madame Lise Euriot-Fabbri, employée privée, domiciliée professionnellement à 1, rue de Steinfort, L-8371 Hobscheid.

Laquelle partie comparante, au titre de la capacité par laquelle elle agit, a sollicité le notaire soussigné aux fins d'établir les Statuts d'une société anonyme qu'elle constituera.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives.

Art. 2. La société a encore pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «AlcoDev S.A.».

Le siège social est établi dans la commune de Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 4. Le capital social est fixé à DIX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (10.500.000 €) divisé en DIX MILLE CINQ CENT ACTIONS (10.500) sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers par la signature obligatoirement conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Par ailleurs, le conseil d'administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en se conformant aux dispositions et conditions prévues par la Loi sur les Sociétés ou quelconques disposition légale applicable.

Par ailleurs, des tantièmes peuvent être alloués aux administrateurs et commissaires aux comptes pour leurs missions, le tout sous réserve des dispositions légales applicables en la matière.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures, au siège social. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix. Par ailleurs, et à cet égard, il est renvoyé aux dispositions des articles 46 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et déterminant leurs pouvoirs et rémunérations.

Après règlement de toutes les dettes, les actions préférentielles sans droit de vote recevront en premier le paiement de leur dividende préférentiel accumulé, non encore été distribué.

Ensuite, la valeur nominale de toutes les actions sera remboursée comme suit: Les actions préférentielles sans droit de vote auront un droit préférentiel au remboursement de leur valeur nominale Les actions ordinaires auront droit au remboursement de leur valeur nominale après remboursement intégral de la valeur nominale des actions préférentielles.

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes déclarent souscrire les actions comme suit:
la société de droit belge ALCOPA N.V., établie et ayant son siège social à B2550 KONTICH, Pierstraat, 231, inscrit dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0421.837.162

	10.500 actions
TOTAL	10.500 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatacion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Disposition transitoire

Par dérogation aux statuts, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente-et-un décembre deux mil douze.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinq mille euros (5.000.- €). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes ou des procurations sont solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à six.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Dominique MOORKENS, administrateur, né le 5 septembre 1948 à Berchem (Belgique), demeurant professionnellement à B-2550 Kontich, Pierstraat 231

- Monsieur François HINFRAY, administrateur, né le 15 février 1954 à Paris 15e (France), demeurant professionnellement à B-2550 Kontich, Pierstraat 231

- Monsieur Damien HEYMANS, administrateur, né le 21 mai 1963 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement à B-2550 Kontich, Pierstraat 229

- Monsieur Axel MOORKENS, administrateur, né le 28 août 1966 à Wilrijk (Belgique), demeurant à B-2540 Hove, Mortselsesteenweg 101

- Monsieur Paul MARIËN, employé privé, né le 29 février 1956 à Herentals (Belgique), demeurant professionnellement à B-2550 Kontich, Pierstraat 231

- Monsieur Nicolas DE RIDDER, employé privé, né le 8 août 1980 à SaintLambrechts-Woluwe (Belgique), demeurant professionnellement à B-2550 Kontich, Pierstraat 231

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mil dix-sept.

2.- Est nommé pour une durée indéterminée à la fonction de président du conseil d'administration:

Monsieur François HINFRAY, administrateur, né le 15 février 1954 à Paris 15e (France), demeurant professionnellement à B-2550 Kontich, Pierstraat 231

3.- Est nommé pour une durée indéterminée à la fonction d'administrateur délégué:

Monsieur Nicolas DE RIDDER, employé privé, né le 8 août 1980 à Saint-Lambrechts-Woluwe (Belgique), demeurant professionnellement à B-2550 Kontich, Pierstraat 231

4.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée réviseur d'entreprises:

La société à responsabilité limitée «Deloitte Audit S.à.r.l.» (anciennement DELOITTE S.A.) avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B67.895.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-sept.

5.- Le siège social est établi à L-8070 BERTRANGE, Zone d'Activités Bourmicht.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: EURIOT-FABBRI, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16498. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 8 décembre 2011.

Référence de publication: 2011169474/168.

(110197168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2011.

LSEG DE Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 148.590.

Auszug aus der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 13. Mai 2010

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung der LSEG DE Invest S.A. vom 13. Mai 2010 ergibt sich, dass folgende Entscheidungen getroffen wurden:

Die Generalversammlung hat beschlossen das Mandat des Rechnungskommissars (commissaire aux comptes) Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable (CLERC), eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, eingetragen unter der Nummer B 92376 beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister, mit Sitz in 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, zu verlängern und zwar bis zur jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2011 entscheidet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Mai 2010.

LSEG DE Invest S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011171198/19.

(110199160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

BHF TRUST Fonds Exklusiv, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 16. Dezember 2011 gültige Verwaltungsreglement 12/2011 des Investmentfonds „BHF TRUST Fonds Exklusiv“ wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13.12.2011.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Schuh

Référence de publication: 2011171158/11.

(110198802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

RIA, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 16. Dezember 2011 gültige Verwaltungsreglement 12/2011 des Investmentfonds "RIA" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13.12.2011.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG

Anell / Schuh

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011171159/12.

(110198805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Lombard Odier Funds III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.947.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of November 2011.

Before us, Maître Martine DECKER, notary, residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Lombard Odier Funds III (the "Company" or the "SICAV"), a "Société d'Investissement à Capital Variable" with its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated in Luxembourg by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 25 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 14 July 2009, number 1349 page 64730. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the same notary on 14 February 2011, published in the Mémorial on 3 August 2011, number 1769 page 84875.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Christelle Vaudemont, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary to the meeting Mrs Marie Bernot, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Matthieu Baro, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

A. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1 Article 3 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), relating to its corporate object, shall be amended in order to refer to the law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment (the "Law") to read as follows:

"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to by Part I of the Law dated 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment or any legislative replacements or amendment thereof (the "Law"). The Company is authorised to delegate to third parties one or several of its own functions."

2 Article 4 of the Articles, first paragraph, shall be amended to read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by Luxembourg laws and regulations, the Board of Directors (the "Board") may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board."

3 The references to the articles of the law dated 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment shall be replaced with references to the corresponding articles of the Law.

4 Article 10 of the Articles, shall be amended to add the following new paragraphs, to be inserted as paragraph two and four, respectively:

"If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of shareholders may be held at a date, time or place other than those set forth in the preceding paragraph, that date, time or place to be decided by the Board";

"Under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the convening notice of a general meeting of shareholders may provide that the quorum and majority rules of such meeting will be determined according to the Shares issued and outstanding at a certain date and time preceding the general meeting (the "Record Date"), whereas the right of a shareholder to attend a general meeting of shareholders and to exercise the voting rights attaching to his/its/her Shares shall be determined by reference to the Shares held by this shareholder as at the Record Date."

5 Article 11 of the Articles, second paragraph, shall be amended to read as follows:

"Each Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles and by applicable Luxembourg laws and regulations. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax message, facsimile or any other electronic means capable of evidencing the proxy."

6 Article 16, third paragraph, shall be amended to read as follows:

"The Board has, in particular, power to determine the corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not effect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the Law and be laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public and as shall be adopted from time to time by resolution of the Board and as shall be described in any prospectus relating to the offer of Shares."

7 Article 16 of the Articles, fourth paragraph, shall be amended to read as follows:

"In the determination and implementation of the investment policy the Board may cause the assets of the Company to be invested in transferable securities and money market instruments, units of UCITS authorised according to Directive 2009/65/EC and/or other UCIs within the meaning of Article 1, paragraph (2), letters (a) and (b) of Directive 2009/65/EC, deposits with credit institutions, financial derivative instruments and all other permitted assets such as referred to in Part I of the Law."

8 Article 16 of the Articles, sixth paragraph, shall be amended to specify that the terms Member State shall have the meaning ascribed to it in the Law.

9 Article 16 of the Articles, seventh paragraph, shall be amended to read as follows:

"The Board may decide to invest up to one hundred per cent of the net assets of any Sub-Fund, in accordance with the principle of risk spreading, in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State (under the meaning of the Law), by its local authorities or by any other member State of the OECD, Brazil, Singapore or any other State approved by the CSSF or by a public international body of which one or more Member State(s) are member(s), provided the relevant Sub-Fund holds securities from at least six different issues and securities from one issue do not account for more than 30 per cent of the total net assets of such Sub-Fund."

10 Article 16 of the Articles shall be amended to add the following two paragraphs that will become the eleventh and twelfth paragraphs after the tenth paragraph:

"Any Sub-Fund may, to the widest extent permitted by and under the conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the prospectus of the Company, subscribe, acquire and/or hold shares to be issued or issued by one or more Sub-Funds of the Company. In this case and subject to conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, the voting rights, if any, attaching to these shares are suspended for as long as they are held by the Sub-Fund concerned. In addition and for as long as these shares are held by a Sub-Fund, their value will not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the Company for the purposes of verifying the minimum threshold of the net assets imposed by the Law.";

"To the extent provided for in the investment policy of a relevant Sub-Fund disclosed in the prospectus of the Company, a Sub-Fund may be qualifying as feeder UCITS, if it invests at least 85% of its assets in another UCITS or a sub-fund of a UCITS, under the conditions set forth by the Luxembourg laws and regulations."

11 Article 16 of the Articles shall be amended to add, at the end thereof, the following new paragraph:

"Under the conditions set forth by the Law and any applicable Luxembourg regulations, and in accordance with the provisions set forth in the current prospectus of the Company, the Board has the power at any time it deems appropriate and to the widest extent permitted by applicable law and regulation (i) to create any new Sub-Fund of the Company qualifying as a feeder UCITS (i.e. a Sub-Fund investing at least 85% of its asset in another UCITS or sub-fund of a UCITS) or as master UCITS (i.e. a Sub-Fund which accepts to be a master fund to another UCITS or sub-fund of a UCITS), (ii) to convert any existing Sub-Fund into a feeder UCITS or a master UCITS, (iii) to convert a Sub-Fund qualifying as feeder UCITS or master UCITS into a standard UCITS Sub-Fund which is neither a feeder UCITS nor a master UCITS; or (iv) to replace the master UCITS of any of its Sub-Funds qualifying as feeder UCITS with another master UCITS."

12 Article 22 of the Articles shall be amended as follows:

- the first paragraph shall be amended to read as follows:

"The net asset value per Share (the "Net Asset Value") and the Offer and Redemption Prices of Shares of any class shall be determined by the Company not less than twice monthly, as the Board by regulation may direct (every such day or time for determination thereof being referred to herein as a "Valuation Day"), but so that no day observed as a holiday or half-closed day by banks in Luxembourg be a Valuation Day.";

- paragraph (a) shall be amended to read as follows:

"(a) during any period when the dealing of the units/shares of an investment vehicle in which any substantial portion of assets of the relevant Sub-Fund is invested or the calculation of the net asset value of such investment vehicle is restricted or suspended;"

- paragraph (i) shall be amended to read as follows:

"(i) in the event of the publication of the convening notice to a general meeting of shareholders at which a resolution to wind up the Company or a Sub-Fund is to be proposed, or of the decision of the Board to wind up one or more Sub-Funds;"

- paragraph (j) shall be amended to read as follows:

"(j) where in the opinion of the Board, circumstances which are beyond the control of the Board make it impracticable or unfair vis-à-vis the Shareholders to continue trading the Shares or any other circumstance(s) where a failure to do so might result in the Shareholders of the Company, a Sub-Fund or category of Shares incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or other detriment which the Shareholders of the Company, a Sub-Fund or a category of Shares might not otherwise have suffered;"

- the following paragraph (which corresponds to the former paragraph (j)) shall be deleted: "upon decision taken by the Board to liquidate a Sub-Fund, on the day indicated in the notice, given in accordance with Article 27 of these Articles."

- a new paragraph (k), to read as follows, shall be added to the second paragraph:

"(k) during any relevant period when a Sub-Fund merges with another Sub-Fund or with another UCITS (or a Sub-Fund of such other UCITS) provided any such suspension is justified for the protection of the shareholders;"

- a new paragraph (1), to read as follows, shall be added to the second paragraph:

"(l) in case of a feeder Sub-Fund, during any relevant period when the determination of the net asset value of the Master UCITS is suspended."

13 Article 23 of the Articles shall be amended to add under section C. the following paragraph and to renumber the following items accordingly:

"(a) Shares of the Company in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing as from the close of business on the Valuation Day on which they have been allotted and the price therefore, until received by the Company, shall be deemed a debt due to the Company;"

14 Article 26 of the Articles, second paragraph, shall be amended to read as follows:

"Dividends may further, in respect of distribution shares in any class, include an allocation from an equalisation account which may be maintained in respect of such distribution shares, be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in amount calculated by reference to the accrued income attributable or any other assets decided by the Board to such distribution shares."

15 Article 27 of the Articles shall be amended as follows:

- paragraph (a) shall be amended to read as follows:

"(a) The Company can be liquidated by a shareholders' decision in accordance with the provisions of the Law and of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended. The same quorum and majority requirements for the shareholders' decision shall apply in case of merger, if as a result of such merger the Company will cease to exist;"

- paragraph (c) shall be amended to read as follows:

"(c) In the event that the Net Asset Value of any particular Sub-Fund falls below the minimum indicated in the prospectus or the equivalent in the reference currency of a Sub-Fund, or if a redemption request is received that would cause any Sub-Fund's assets to fall under the aforesaid threshold, or if the Board deems it appropriate to rationalize the Sub-Funds offered to investors, or in case the Board deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the relevant Sub-Fund or if the Board deems it to be in the best interest of the shareholders concerned, the Board may, after giving notice to the shareholders concerned, to the extent required by Luxembourg laws and regulations, redeem all (but not some) of the Shares of that Sub-Fund on the Validation Day provided in such notice. Unless the Board decides otherwise in the interest of, or in order to ensure equal treatment of the shareholders, shareholders of the relevant Sub-Fund may continue to request redemption or conversion of their Shares free of any redemption or conversion charge, but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses.";

- paragraph (d) shall be amended to read as follows:

"(d) Termination of a Sub-Fund with compulsory redemption of all relevant Shares for other reasons than set out in the preceding paragraph, may be effected only upon its prior approval by the shareholders of the Sub-Fund to be terminated at a duly convened general meeting of the Sub-Fund concerned which may be validly held without quorum and decided by a simple majority of the votes cast.

Liquidation proceeds not claimed by shareholders at the close of liquidation of a Sub-Fund will be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg and shall be forfeited after thirty years.";

- a new paragraph (e) to read as follows, shall be added:

"(e) If a Sub-Fund qualifies as a feeder UCITS of another UCITS or of one of its sub-funds, the merger, split or liquidation of such master UCITS, triggers liquidation of the feeder Sub-Fund, unless the Board decides, in accordance with Article

16 and the Law, to replace the master UCITS with another master UCITS or to convert a Sub-Fund into a standard UCITS Sub-Fund.";

- the existing paragraph (e) shall become paragraph (f) and a cross reference to paragraph e) shall be added;
- a new paragraph (g) to read as follows shall be added:

"(g) Any merger of a Sub-Fund with another Sub-Fund of the Company or with another UCITS (whether subject to Luxembourg law or not) shall be decided by the Board unless the Board decides to submit the decision for a merger to a meeting of shareholders of the Sub-Fund concerned. No quorum is required for this meeting and decisions are taken by the simple majority of the votes cast. In case of a merger of a Sub-Fund where, as a result, the Company ceases to exist, the merger shall be decided by a meeting of shareholders resolving in accordance with the quorum and majority requirements for changing these Articles. In case of a merger of a Sub-Fund decided by the Board, the Board will give notice to shareholders concerned, as required by Luxembourg laws and regulations. Such notice shall be provided to the shareholders concerned at least thirty days before the last date for exercising their right to request the repurchase or redemption or conversion of their Shares without any charge other than those retained to meet disinvestment costs; such right shall cease to exist five working days before the date for calculating the exchange ratio referred to in Article 75, paragraph (l) of the Law."

16 To decide that items 1 to 15, if approved by the Shareholders, will come into force on 22 November 2011 or any other date as decided by the extraordinary general meeting upon proposal of the chairman of the meeting.

17 To acknowledge Mr. Jean-Claude Ramel's resignation as director of the Company and the effective date of his resignation.

18 To grant discharge to Mr. Jean-Claude Ramel for the due performance of his duties from 25 June 2009 up to and including the effective date of his resignation.

19 To appoint, subject to CSSF's prior approval, the following persons as directors of the Company, as from 22 November 2011, or any other date as may be decided by the meeting upon proposal of its chairman, for a period ending on the date of the next annual general meeting to be held in 2012:

- Mr. Bernard Droux, Partner, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, 11 rue de la Corraterie, 1204 Geneva, Switzerland, as Chairman of the Board of Directors;
- Mr. Yvar Mentha, Independent Director, Chemin Oche Marchand 11, 1291 Commugny, Switzerland, in replacement of Mr. Jean-Claude Ramel;
- Mrs. Francine Keiser, Of Counsel, Linklaters LLP, avenue John F. Kennedy, 35, 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Independent Director.

B. The meeting has been convened by notices containing the agenda of the meeting sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 19 October 2011 and published in the Mémorial, in the Luxemburger Wort and in the Tageblatt on 19 October 2011 and 4 November 2011 respectively.

C. The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies will be annexed to this deed, to be registered therewith.

D. It appears from the attendance list that, out of 835,296.099 shares in issue, 777,384.000 shares are present or duly represented at this meeting. The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting has been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated above, for the day 13 October 2011 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained. In accordance with Article 67-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, the present meeting (the "Meeting") may thus deliberate validly no matter how many shares are represented.

E. The shareholders have adopted, by more than two-third majority vote all the items on the agenda of the meeting except those pertaining to the introduction of the master/feeder structure for which the required two-third majority vote has not been reached; the outcome of the shareholders' vote is as follows:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 3 of the Articles to read as follows:

"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to by Part I of the Law dated 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment or any legislative replacements or amendment thereof (the "Law"). The Company is authorised to delegate to third parties one or several of its own functions."

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles which reads as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by Luxembourg laws and regulations, the Board of Directors (the "Board") may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board."

Third resolution

The Meeting resolves to replace the references to the articles of the law dated 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment with references to the corresponding articles of the Law.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 10 of the Articles to add the following new paragraphs as paragraph two and four, respectively:

"If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of shareholders may be held at a date, time or place other than those set forth in the preceding paragraph, that date, time or place to be decided by the Board.";

"Under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the convening- notice of a general meeting of shareholders may provide that the quorum and majority rules of such meeting will be determined according to the Shares issued and outstanding at a certain date and time preceding the general meeting (the "Record Date"), whereas the right of a shareholder to attend a general meeting of shareholders and to exercise the voting rights attaching to his/its/her Shares shall be determined by reference to the Shares held by this shareholder as at the Record Date."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend second paragraph of article 11 of the Articles to read as follows:

"Each Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles and by applicable Luxembourg laws and regulations. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax message, facsimile or any other electronic means capable of evidencing the proxy. "

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles, third paragraph, to read as follows:

"The Board has, in particular, power to determine the corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not effect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the Law and be laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public and as shall be adopted from time to time by resolution of the Board and as shall be described in any prospectus relating to the offer of Shares."

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles, fourth paragraph, to read as follows:

"In the determination and implementation of the investment policy the Board may cause the assets of the Company to be invested in transferable securities and money market instruments, units of UCITS authorised according to Directive 2009/65/EC and/or other UCIs within the meaning of Article 1, paragraph (2), letters (a) and (b) of Directive 2009/65/EC, deposits with credit institutions, financial derivative instruments and all other permitted assets such as referred to in Part I of the Law."

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles, sixth paragraph, to specify that the terms Member State has the meaning ascribed to it in the Law.

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles, seventh paragraph, to read as follows:

"The Board may decide to invest up to one hundred per cent of the net assets of any Sub-Fund, in accordance with the principle of risk spreading, in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a Member State (under the meaning of the Law), by its local authorities or by any other member State of the OECD, Brazil, Singapore or any other State approved by the CSSF or by a public international body of which one or more Member State(s) are member(s), provided the relevant Sub-Fund holds securities from at least six different issues and securities from one issue do not account for more than 30 per cent of the total net assets of such Sub-Fund."

Tenth resolution

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles to add the following paragraph that will become the eleventh paragraph after the tenth paragraph:

"Any Sub-Fund may, to the widest extent permitted by and under the conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the prospectus of the Company, subscribe, acquire and/or hold shares to be issued or issued by one or more Sub-Funds of the Company. In this case and subject to conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, the voting rights, if any, attaching to these shares are suspended for as long as they are held by the Sub-Fund concerned. In addition and for as long as these shares are held by a Sub-Fund, their value will not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the Company for the purposes of verifying the minimum threshold of the net assets imposed by the Law."

A group of shareholders, representing more than one-third of the votes cast, rejects the resolution to add at the end of article 16 of the Articles the following paragraph:

"To the extent provided for in the investment policy of a relevant Sub-Fund disclosed in the prospectus of the Company, a Sub-Fund may be qualifying as feeder UCITS, if it invests at least 85% of its assets in another UCITS or a sub-fund of a UCITS, under the conditions set forth by the Luxembourg laws and regulations."

Eleventh resolution

A group of shareholders, representing more than one-third of the votes cast, rejects the resolution to amend article 16 of the Articles so as to add, at the end thereof, the following paragraph:

"Under the conditions set forth by the Law and any applicable Luxembourg regulations, and in accordance with the provisions set forth in the current prospectus of the Company, the Board has the power at any time it deems appropriate and to the widest extent permitted by applicable law and regulation (i) to create any new Sub-Fund of the Company qualifying as a feeder UCITS (i.e. a Sub-Fund investing at least 85% of its asset in another UCITS or sub-fund of a UCITS) or as master UCITS (i.e. a Sub-Fund which accepts to be a master fund to another UCITS or sub-fund of a UCITS), (ii) to convert any existing Sub-Fund into a feeder UCITS or a master UCITS, (iii) to convert a Sub-Fund qualifying as feeder UCITS or master UCITS into a standard UCITS Sub-Fund which is neither a feeder UCITS nor a master UCITS; or (iv) to replace the master UCITS of any of its Sub-Funds qualifying as feeder UCITS with another master UCITS."

Twelfth resolution

The Meeting resolves that article 22 of the Articles is amended as follows:

- the first paragraph is amended to read as follows:

"The net asset value per Share (the "Net Asset Value") and the Offer and Redemption Prices of Shares of any class shall be determined by the Company not less than twice monthly, as the Board by regulation may direct (every such day or time for determination thereof being referred to herein as a "Valuation Day"), but so that no day observed as a holiday or half-closed day by banks in Luxembourg be a Valuation Day;"

- paragraph (a) is amended to read as follows:

"(a) during any period when the dealing of the units/shares of an investment vehicle in which any substantial portion of assets of the relevant Sub-Fund is invested or the calculation of the net asset value of such investment vehicle is restricted or suspended;"

- paragraph (i) is amended to read as follows:

"(i) in the event of the publication of the convening notice to a general meeting of shareholders at which a resolution to wind up the Company or a Sub-Fund is to be proposed, or of the decision of the Board to wind up one or more Sub-Funds;"

- paragraph (j) is amended to read as follows:

"(f) where in the opinion of the Board, circumstances which are beyond the control of the Board make it impracticable or unfair vis-à-vis the Shareholders to continue trading the Shares or any other circumstance (s) where a failure to do so might result in the Shareholders of the Company, a Sub-Fund or category of Shares incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or other detriment which the Shareholders of the Company, a Sub-Fund or a category of Shares might not otherwise have suffered;"

- the following paragraph (which corresponds to the former paragraph (j)) is deleted: "upon decision taken by the Board to liquidate a Sub-Fund, on the day indicated in the notice, given in accordance with Article 27 of these Articles."

- a new paragraph (k), to read as follows, is added to the second paragraph:

"(k) during any relevant period when a Sub-Fund merges with another Sub-Fund or with another UCITS (or a Sub-Fund of such other UCITS) provided any such suspension is justified for the protection of the shareholders."

A group of shareholders, representing more than one-third of the votes cast, rejects the resolution to amend Article 22 so as to add to the second paragraph a new paragraph (1), to read as follows:

"(l) in case of a feeder Sub-Fund, during any relevant period when the determination of the net asset value of the Master UCITS is suspended."

Thirteenth resolution

The Meeting resolves to amend article 23 of the Articles to add under section C. the following paragraph and to renumber the following items accordingly:

"(a) Shares of the Company in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing as from the close of business on the Valuation Day on which they have been allotted and the price therefore, until received by the Company, shall be deemed a debt due to the Company;"

Fourteenth resolution

The Meeting resolves to amend article 26 of the Articles, second paragraph, to read as follows:

"Dividends may further, in respect of distribution shares in any class, include an allocation from an equalisation account which may be maintained in respect of such distribution shares, be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in amount calculated by reference to the accrued income attributable or any other assets decided by the Board to such distribution shares."

Fifteenth resolution

The Meeting resolves that article 27 of the Articles is amended as follows:

- paragraph (a) is amended to read as follows:

"(a) The Company can be liquidated by a shareholders' decision in accordance with the provisions of the Law and of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended. The same quorum and majority requirements for the shareholders' decision shall apply in case of merger, if as a result of such merger the Company will cease to exist;"

- paragraph (c) is amended to read as follows:

"(c) In the event that the Net Asset Value of any particular Sub-Fund falls below the minimum indicated in the prospectus or the equivalent in the reference currency of a Sub-Fund, or if a redemption request is received that would cause any Sub-Fund's assets to fall under the aforesaid threshold, or if the Board deems it appropriate to rationalize the Sub-Funds offered to investors, or in case the Board deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the relevant Sub-Fund or if the Board deems it to be in the best interest of the shareholders concerned, the Board may, after giving notice to the shareholders concerned, to the extent required by Luxembourg laws and regulations, redeem all (but not some) of the Shares of that Sub-Fund on the Valuation Day provided in such notice. Unless the Board decides otherwise in the interest of, or in order to ensure equal treatment of, the shareholders, shareholders of the relevant Sub-Fund may continue to request redemption or conversion of their Shares free of any redemption or conversion charge, but taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses;"

- paragraph (d) is amended to read as follows:

"(d) Termination of a Sub-Fund with compulsory redemption of all relevant Shares for other reasons than set out in the preceding paragraph, may be effected only upon its prior approval by the shareholders of the Sub-Fund to be terminated at a duly convened general meeting of the Sub-Fund concerned which may be validly held without quorum and decided by a simple majority of the votes cast.

Liquidation proceeds not claimed by shareholders at the close of liquidation of a Sub-Fund will be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg and shall be forfeited after thirty years;"

A group of shareholders, representing more than one-third of the votes cast, rejects the resolution to add a new paragraph (e) to read as follows:

"(e) If a Sub-Fund qualifies as a feeder UCITS of another UCITS or of one of its sub-funds, the merger, split or liquidation of such master UCITS, triggers liquidation of the feeder Sub-Fund, unless the Board decides, in accordance with Article 16 and the Law, to replace the master UCITS with another master UCITS or to convert a Sub-Fund into a standard UCITS Sub-Fund."

A group of shareholders, representing more than one-third of the votes cast, rejects the resolution to change the existing paragraph (e) to paragraph (f) and to add a cross reference to paragraph e).

The Meeting resolves that a new paragraph (f) (instead of (g) as per the agenda) to read as follows is added to article 27 of the Articles:

"(f) Any merger of a Sub-Fund with another Sub-Fund of the Company or with another UCITS (whether subject to Luxembourg law or not) shall be decided by the Board unless the Board decides to submit the decision for a merger to a meeting of shareholders of the Sub-Fund concerned. No quorum is required for this meeting and decisions are taken by the simple majority of the votes cast. In case of a merger of a Sub-Fund where, as a result, the Company ceases to exist, the merger shall be decided by a meeting of shareholders resolving in accordance with the quorum and majority requirements for changing these Articles. In case of a merger of a Sub-Fund decided by the Board, the Board will give notice to shareholders concerned, as required by Luxembourg laws and regulations. Such notice shall be provided to the shareholders concerned at least thirty days before the last date for exercising their right to request the repurchase or redemption or conversion of their Shares without any charge other than those retained to meet disinvestment costs; such right shall cease to exist five working days before the date for calculating the exchange ratio referred to in Article 75, paragraph (1) of the Law."

Sixteenth resolution

The Meeting resolves that the resolutions validly taken above will come into force on 22 November 2011.

F. The shareholders have adopted, by a simple majority of the votes cast, as regards items 17 to 19 on the agenda of the meeting, the following resolutions:

Seventeenth resolution

The Meeting resolves to acknowledge Mr. Jean-Claude Ramel's resignation as director of the Company, effective as from 22 November 2011.

Eighteenth resolution

The Meeting resolves to grant discharge to Mr. Jean-Claude Ramel for the due performance of his duties from 25 June 2009 up to and including the effective date of his resignation.

Nineteenth resolution

The Meeting resolves to appoint, subject to CSSF's prior approval, the following persons as directors of the Company, as from 22 November 2011, for a period ending on the date of the next annual general meeting to be held in 2012:

- Mr. Bernard Droux, Partner, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, 11 rue de la Corraterie, 1204 Geneva, Switzerland, as Chairman of the Board of Directors;
- Mr. Yvar Mentha, Independent Director, Chemin Oche Marchand 11, 1291 Commugny, Switzerland, in replacement of Mr. Jean-Claude Ramel;
- Mrs. Francine Keiser, Of Counsel, Linklaters LLP, avenue John F. Kennedy, 35, 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Independent Director.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English text and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed as drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed on the above mentioned date.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt et un novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine DECKER, notaire, domiciliée à Hesperange, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée générale extraordinaire de Lombard Odier Funds III (la "Société" ou la "SICAV"), une "Société d'Investissement à Capital Variable" dont le siège social est sis 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée au Luxembourg suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 25 juin 2009, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 14 juillet 2009, numéro 1349 page 64730. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 14 février 2011, publié dans le Mémorial le 3 août 2011, numéro 1769 page 84875.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Christelle Vaudemont, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Marie Bernot, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Matthieu Baro, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

A. La présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1 L'article 3 des statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), relatif à l'objet social, doit être modifié comme suit pour être conforme aux dispositions de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (ci-après la "Loi"):

"La Société a pour objet exclusif le placement des fonds disponibles en valeurs mobilières de tous genres et tous autres actifs autorisés tels que mentionnés dans la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif en vue de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, dans toute la mesure permise par la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif ou tout remplacement ou amendement de ladite loi ("Loi"). La Société est autorisée à déléguer à des tiers une ou plusieurs de ses fonctions."

2 L'article 4 des Statuts, premier paragraphe, sera modifié comme suit:

"Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Le Conseil d'administration (le "Conseil") peut décider de transférer le siège de la Société à tout autre endroit dans le Grand-Duché du Luxembourg

dans toute la mesure autorisée par les lois et réglementations luxembourgeoises. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger sur résolution du Conseil."

3 Les références des articles de la loi datée du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif seront remplacées par des références aux articles correspondants de la Loi.

4 L'article 10 des Statuts sera modifié en ajoutant les nouveaux paragraphes suivants, à insérer respectivement en tant que deuxième et quatrième paragraphe:

"Pour autant que les lois et réglementations luxembourgeoises le permettent et conformément aux conditions énoncées dans lesdites lois et réglementations, l'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra se tenir à une date, une heure ou une adresse différentes de celles mentionnées au paragraphe précédent, lesdites date, heure ou adresse étant alors fixées par le Conseil."

"Conformément aux conditions énoncées dans les lois et réglementations luxembourgeoises, l'avis de convocation d'une assemblée générale des actionnaires peut prévoir que le quorum et les règles de majorité applicables lors de ladite assemblée seront déterminés sur la base des Actions émises et en circulation à une date et une heure données précédant l'assemblée générale (la "Date de Clôture des Registres"), de sorte que le droit pour un actionnaire de participer à une assemblée générale et d'exercer les droits de vote attachés à ses Actions seront déterminés par rapport aux Actions qu'il détient à la Date de Clôture des Registres."

5 L'article 11 des Statuts, deuxième paragraphe, sera modifié comme suit:

"Chaque Action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions imposées par les Statuts ainsi que par les lois et réglementations applicables au Luxembourg. Tout actionnaire pourra se faire représenter aux assemblées des actionnaires par un mandataire qu'il aura désigné par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié, fac-similé ou tout autre moyen électronique permettant d'identifier ledit mandataire."

6 L'article 16, paragraphe 3 sera modifié comme suit:

"Le Conseil a, en particulier, pouvoir de déterminer la politique générale de la Société. Cependant, la conduite de la gestion et des affaires de la Société ne devra pas avoir pour résultat les investissements ou les activités tombant sous les restrictions d'investissement telles qu'elles peuvent résulter de la Loi et de lois et règlements des pays dans lesquels les Actions sont offertes en vente au public et qui peuvent être adoptées de temps à autre par résolution du Conseil et qui sont décrites dans tous prospectus d'émission d'Actions."

7 L'article 16 des Statuts, quatrième paragraphe, sera modifié comme suit:

"S'agissant de la détermination et de l'application de la politique d'investissement, le Conseil peut décider que les actifs de la Société soient investis en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire, en parts d'OPCVM autorisés conformément à la directive 2009/65/CE et/ou en parts d'autres OPC au sens de l'article 1, paragraphe (2), lettres (a) et (b) de la directive 2009/65/CE, en dépôts dans des établissements de crédit, en instruments dérivés et dans toutes autres classes d'actifs autorisées telles que mentionnées dans la Partie I de la Loi."

8 L'article 16 des Statuts, sixième paragraphe, sera modifié de façon à ce que le terme d'Etat membre ait la signification que lui confère la Loi.

9 L'article 16 des Statuts, septième paragraphe, sera modifié comme suit:

"Le Conseil pourra décider d'investir jusqu'à cent pour cent des actifs nets d'un Compartiment, conformément au principe de répartition des risques, dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre (au sens de la Loi), ses collectivités publiques territoriales ou tout autre Etat membre de l'OCDE, le Brésil, Singapour ou tout autre Etat agréé par la CSSF ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats membres, à condition que ledit Compartiment détienne des titres appartenant à six émissions différentes au moins et que les titres d'une même émission n'excèdent pas 30 pour cent du montant total des actifs nets dudit Compartiment."

10 L'article 16 des Statuts sera modifié en ajoutant après le dixième paragraphe les deux paragraphes suivants qui deviendront les onzième et douzième paragraphes:

"Tout Compartiment peut, dans toute la mesure autorisée et conformément aux conditions prévues par les lois et réglementations applicables au Luxembourg, mais en conformité avec les dispositions figurant dans le prospectus de la Société, souscrire, acheter et/ou détenir des parts à émettre ou émises par un ou plusieurs Compartiments de la Société. Dans ce cas, et dans le cadre des conditions prévues par les lois et réglementations en vigueur au Luxembourg, les éventuels droits de vote liés à ces parts sont suspendus tant que les parts sont détenues par un Compartiment. En outre, et tant que ces parts sont détenues par un Compartiment, leur valeur ne sera pas prise en considération dans le calcul des actifs nets de la Société dans le cadre de la vérification du seuil minimum d'actifs nets exigé par la Loi."

"Dans la mesure où la politique d'investissement d'un Compartiment donné figurant dans le prospectus de la Société le prévoit, un Compartiment peut se qualifier comme OPCVM nourricier s'il investit au moins 85% de ses actifs dans un autre OPCVM ou compartiment d'un OPCVM, conformément aux conditions énoncées dans les lois et réglementations luxembourgeoises."

11 L'article 16 des Statuts sera modifié en ajoutant, à la fin de l'article, le nouveau paragraphe suivant:

"Conformément aux conditions définies par la Loi et toute autre réglementation applicable au Luxembourg ainsi qu'aux dispositions du prospectus en vigueur de la Société, le Conseil peut décider à tout moment qu'il jugera approprié et dans

toute la mesure autorisée par la loi et la réglementation applicables (i) de créer un Compartiment de la Société se qualifiant comme OPCVM nourricier (c'est-à-dire un Compartiment investissant 85% au moins de ses actifs dans un autre OPCVM ou compartiment d'un OPCVM) ou se qualifiant comme OPCVM maître (c'est-à-dire un Compartiment constituant le fonds maître d'un autre OPCVM ou compartiment d'un OPCVM), (ii) de convertir tout Compartiment existant en un OPCVM nourricier ou un OPCVM maître, (iii) de convertir un Compartiment se qualifiant comme OPCVM nourricier ou OPCVM maître en un Compartiment d'OPCVM standard qui n'est ni un OPCVM nourricier ni un OPCVM maître, ou (iv) de remplacer VOPCVM maître de l'un quelconque de ses Compartiments se qualifiant comme OPCVM nourricier par un autre OPCVM maître".

12 L'article 22 des Statuts sera modifié comme suit:

- le premier paragraphe sera modifié comme suit:

"La valeur nette d'inventaire par Action ("Valeur Nette d'Inventaire") et les Prix d'émission et de rachat des Actions d'une classe seront déterminés par la Société, en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le Conseil le déterminera par une instruction donnée (le jour de cette détermination étant désigné dans les Statuts comme "Jour d'évaluation"), mais de manière à ce qu'aucun jour férié ni aucune demi-journée fériée observés par les banques à Luxembourg ne soient un Jour d'évaluation.";

- le paragraphe (a) sera modifié comme suit:

"(a) pendant toute période au cours de laquelle le négoce de parts/actions d'un véhicule d'investissement dans lequel est investie une part substantielle des actifs du Compartiment concerné ou le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sont restreints ou suspendus;"

- le paragraphe (i) sera modifié comme suit:

"(i) en cas de publication d'un avis de convocation à une assemblée générale d'actionnaires où une résolution de liquidation de la Société ou d'un Compartiment sera proposée, ou en cas de décision du Conseil de liquider un ou plusieurs Compartiments;"

- le paragraphe (j) sera modifié comme suit:

"(j) lorsque, de l'avis du Conseil, des circonstances indépendantes de sa volonté rendent impraticable ou inéquitable envers les Actionnaires la poursuite des transactions sur les Actions ou en toutes autres circonstances dans lesquelles, faute d'une telle suspension, les Actionnaires de la Société, d'un Compartiment ou d'une catégorie d'Actions risqueraient d'encourir des charges d'impôt ou de subir d'autres désavantages pécuniaires ou d'autres préjudices qu'autrement ils n'auraient pas subis;"

- le paragraphe suivant (qui correspond à l'ancien paragraphe (j)) sera supprimé: "dans le cas d'une décision du Conseil de liquider un Compartiment, au jour indiqué dans l'avis, lequel aura été communiqué conformément à l'article 27 des Statuts.";

- un nouveau paragraphe (k) sera ajouté comme suit au deuxième paragraphe:

"(k) pendant toute période au cours de laquelle un Compartiment fusionne avec un autre Compartiment ou avec un autre OPCVM (ou un compartiment d'un tel autre OPCVM), si une telle suspension est justifiée au titre de la protection des actionnaires;"

- un nouveau paragraphe (l) sera ajouté comme suit au deuxième paragraphe:

"(l) dans le cas d'un Compartiment nourricier, pendant toute période où la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de l'OPCVM maître est suspendue."

13 L'article 23 des Statuts sera modifié par l'ajout sous la section C du paragraphe suivant et par une nouvelle numérotation:

"(a) les Actions de la Société dont la souscription a été acceptée mais dont le paiement n'a pas encore été reçu sont considérées comme existantes à partir de la fermeture des bureaux du Jour d'Évaluation où elles ont été attribuées et le montant dû sera, par conséquent, considéré comme une créance de la Société jusqu'à ce que le paiement desdites Actions ait été reçu par la Société;"

14 Le deuxième paragraphe de l'article 26 des Statuts sera modifié comme suit:

"Les dividendes peuvent en outre pour les Actions de distribution de chaque classe comprendre une affectation provenant d'un compte d'égalisation de dividendes qui pourra être maintenu en rapport avec les Actions de distribution en question et sera crédité en cas d'émission d'Actions, et débité en cas de rachat d'Actions, d'un montant calculé par référence au revenu accru attribuable à ces Actions de distribution ou à tout autre actif défini par le Conseil."

15 L'article 27 des Statuts sera modifié comme suit:

- le paragraphe (a) sera modifié comme suit:

"(a) La Société pourra être liquidée sur décision des actionnaires conformément aux dispositions de la Loi et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les mêmes exigences de quorum et de majorité s'appliquent pour les décisions prises par les actionnaires en cas de fusion si, en conséquence de ladite fusion, la Société cesse d'exister;"

- le paragraphe (c) sera modifié comme suit:

"(c) Dans le cas où la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment, quel qu'il soit, tombe au-dessous du minimum indiqué dans le prospectus ou la contre-valeur dans la monnaie de référence du Compartiment, ou si une demande de rachat est reçue telle qu'elle aurait pour conséquence de faire tomber les avoirs d'un Compartiment au-dessous du seuil énoncé ci-avant, ou si le Conseil l'estime approprié pour rationaliser les Compartiments proposés aux investisseurs, ou si le Conseil l'estime approprié compte tenu des changements intervenus dans la situation économique ou politique affectant le Compartiment concerné ou si le Conseil estime que tel est l'intérêt des actionnaires concernés, le Conseil peut, après en avoir informé lesdits actionnaires et dans la mesure requise par les lois et réglementations luxembourgeoises, racheter la totalité (et uniquement la totalité) des Actions du Compartiment concerné le Jour d'évaluation indiqué dans le préavis. Sauf décision contraire prise par le Conseil dans l'intérêt ou afin d'assurer l'égalité de traitement des actionnaires, les actionnaires du Compartiment concerné peuvent continuer de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans commission de rachat ou de conversion, mais en tenant compte des prix de réalisation effectifs des investissements ainsi que des coûts liés à ladite réalisation.";

- le paragraphe (d) sera modifié comme suit:

"(d) La liquidation d'un Compartiment avec rachat obligatoire de toutes les Actions concernées pour d'autres raisons que celles mentionnées au paragraphe précédent, peut avoir lieu uniquement sur approbation préalable des actionnaires du Compartiment à liquider lors d'une assemblée générale dûment convoquée du Compartiment concerné, qui peut être valablement tenue sans quorum et décidée à la majorité simple des votes exprimés.

Le produit de la liquidation d'un Compartiment qui n'a pas été réclamé par les actionnaires à la clôture de la liquidation sera déposé à la Caisse de Consignation du Luxembourg et considéré comme abandonné à l'expiration d'une période de 30 ans.";

- un nouveau paragraphe (e) sera ajouté comme suit:

"(e) Si un Compartiment se qualifie comme OPCVM nourricier d'un autre OPCVM ou d'un de ses compartiments, la fusion, la division ou la liquidation de son OPCVM maître déclenchent la liquidation du Compartiment nourricier sauf si le Conseil décide, conformément à l'article 16 et à la Loi, de remplacer l'OPCVM maître par un autre OPCVM maître ou de convertir le Compartiment en un Compartiment d'OPCVM standard.";

- le paragraphe existant (e) deviendra le paragraphe (f) et une référence au paragraphe (e) sera ajoutée;

- un nouveau paragraphe (g) sera ajouté comme suit:

"(g) Toute fusion d'un Compartiment avec un autre Compartiment de la Société ou avec un autre OPCVM (soumis ou non au droit luxembourgeois) sera décidée par le Conseil à moins que celui-ci ne soumette la décision de fusion à une assemblée des actionnaires du Compartiment concerné. Aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées. En cas de fusion d'un Compartiment suite à laquelle la Société cesse d'exister, la décision de fusion sera prise lors d'une assemblée des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour modifier les présents Statuts. En cas de fusion d'un Compartiment décidée par le Conseil, ce dernier en avisera les actionnaires concernés conformément aux lois et réglementations en vigueur au Luxembourg. Les actionnaires concernés devront être avisés au moins trente jours avant la dernière date possible pour exercer leur droit de demander le rachat, le remboursement ou la conversion de leurs Actions sans aucuns frais autres que ceux permettant de couvrir les coûts de désinvestissement; ce droit s'éteindra cinq jours ouvrables avant la date de calcul du ratio d'échange évoqué à l'article 75, paragraphe (1) de la Loi."

16 Les points 1 à 15, s'ils sont approuvés par les actionnaires, entreront en vigueur le 22 novembre 2011 ou toute autre date décidée par l'assemblée générale extraordinaire sur proposition du président de l'assemblée.

17 Acceptation de la démission de M. Jean-Claude Ramel du poste d'administrateur de la Société ainsi que de la date effective de cette démission.

18 Octroi de la décharge à M. Jean-Claude Ramel pour l'exercice de sa fonction depuis le 25 juin 2009 jusques et y compris la date effective de sa démission.

19 Nomination, sous réserve de l'approbation préalable de la CSSF, des personnes ci-après à la fonction d'administrateur de la Société, à compter du 22 novembre 2011, ou de toute autre date fixée par l'assemblée, sur proposition de son président, pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle suivante, qui se tiendra en 2012:

- M. Bernard Droux, Associé-gérant, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, 11, rue de la Corraterie, 1204 Genève, Suisse, au titre de président du Conseil d'administration;

- M. Yvar Mentha, Administrateur indépendant, 11, chemin Oche Marchand, 1291 Commugny, Suisse, en remplacement de M. Jean-Claude Ramel;

- Mme Francine Keiser, Avocat-conseil, Linklaters LLP, 35, avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

B. La réunion a fait l'objet de convocations comprenant l'ordre du jour de l'assemblée envoyées à chacun des actionnaires figurant dans le registre des actionnaires le 19 octobre 2011 et publiées dans le Mémorial, dans le Luxemburger Wort et la Tageblatt respectivement les 19 octobre 2011 et 4 novembre 2011.

C. Les actionnaires présents et représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent dans la liste de présence paraphées "ne varietur" par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés et par

les membres du bureau. Ladite liste et les procurations seront annexées au présent document pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

D. Il est établi à partir de la liste de présence que, sur 835.296,099 actions en circulation, 777.384,000 actions sont présentes ou dûment représentées lors de cette assemblée. Le président informe l'assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire a été convoquée avec le même ordre du jour que celui de la présente assemblée indiqué ci-dessus, pour le 13 octobre 2011 et que les exigences de quorum pour le vote des points à l'ordre du jour n'ont pas été satisfaites. En vertu de l'Article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la présente assemblée ("Assemblée") peut donc délibérer valablement quel que soit le nombre d'actions représentées.

E. Les actionnaires ont adopté, à raison de plus de deux tiers de la majorité des voix, tous les points à l'ordre du jour de l'assemblée, à l'exception de ceux en rapport avec l'introduction de la structure maître/nourricière pour lesquels la majorité des deux tiers n'a pas été atteinte. Le résultat du vote des actionnaires est le suivant.

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts comme suit:

"La Société a pour objet exclusif le placement des fonds disponibles en valeurs mobilières de tous genres et tous autres actifs autorisés, tels que mentionnés dans la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, en vue de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, dans toute la mesure permise par la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif ou tout remplacement ou amendement de ladite loi ("Loi"). La Société est autorisée à déléguer à des tiers une ou plusieurs de ses fonctions."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts comme suit:

"Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Le Conseil d'administration (le "Conseil") peut décider de transférer le siège de la Société à tout autre endroit dans le Grand-Duché du Luxembourg dans toute la mesure autorisée les lois et réglementations luxembourgeoises. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établies au Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de remplacer les références aux articles de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif par des références aux articles correspondants de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des Statuts en vue d'ajouter les nouveaux paragraphes suivants en tant que respectivement deuxième et quatrième paragraphes:

"Pour autant que les lois et réglementations luxembourgeoises le permettent et conformément aux conditions énoncées dans lesdites lois et réglementations, l'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra se tenir à une date, une heure ou une adresse différentes de celles mentionnées au paragraphe précédent, lesdites date, heure ou adresse étant alors fixées par le Conseil."

"Conformément aux conditions énoncées dans les lois et réglementations luxembourgeoises, l'avis de convocation d'une assemblée générale des actionnaires peut prévoir que le quorum et les règles de majorité applicables lors de ladite assemblée seront déterminés sur la base des Actions émises et en circulation à une date et une heure données précédant l'assemblée générale (la "Date de Clôture des Registres"), de sorte que le droit pour un actionnaire de participer à une assemblée générale et d'exercer les droits de vote attachés à ses Actions seront déterminés par rapport aux Actions qu'il détient à la Date de Clôture des Registres."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des Statuts comme suit:

"Chaque Action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions imposées par les Statuts ainsi que par les lois et réglementations applicables au Luxembourg. Tout actionnaire pourra se faire représenter aux assemblées des actionnaires par un mandataire qu'il aura désigné par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié, fac-similé ou tout autre moyen électronique permettant d'identifier ledit mandataire."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts, troisième paragraphe, comme suit:

"Le Conseil a, en particulier, pouvoir de déterminer la politique générale de la Société. Cependant, la conduite de la gestion et des affaires de la Société ne devra pas avoir pour résultat les investissements ou les activités tombant sous les restrictions d'investissement telles qu'elles peuvent résulter de la Loi et de lois et règlements des pays dans lesquels les

Actions sont offertes en vente au public et qui peuvent être adoptées de temps à autre par résolution du Conseil et qui sont décrites dans tous prospectus d'émission d'Actions."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts, quatrième paragraphe, comme suit:

"S'agissant de la détermination et de l'application de la politique d'investissement, le Conseil peut décider que les actifs de la Société soient investis en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire, en parts d'OPCVM autorisés conformément à la directive 2009/65/CE et/ou en parts d'autres d'OPC au sens de l'article 1, paragraphe (2), lettres (a) et (b) de la directive 2009/65/CE, en dépôts dans des établissements de crédit, en instruments dérivés et dans toutes autres classes d'actifs autorisées telles que mentionnées dans la Partie I de la Loi."

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts, sixième paragraphe, de façon à ce que le terme d'Etat membre ait la signification que lui confère la Loi.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts, septième paragraphe, comme suit:

"Le Conseil pourra décider d'investir jusqu'à cent pour cent des actifs nets d'un Compartiment, conformément au principe de répartition des risques, dans des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre (au sens de la Loi), ses collectivités publiques territoriales ou tout autre Etat membre de l'OCDE, le Brésil, Singapour ou tout autre Etat agréé par la CSSF ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats membres, à condition que ledit Compartiment détienne des titres appartenant à six émissions différentes au moins et que les titres d'une même émission n'excèdent pas trente pour cent du montant total des actifs nets dudit Compartiment."

Dixième résolution

L'article 16 des Statuts sera modifié afin d'ajouter le paragraphe suivant qui deviendra le onzième paragraphe après le dixième paragraphe:

"Tout Compartiment peut, dans toute la mesure autorisée et conformément aux conditions prévues par les lois et réglementations applicables au Luxembourg, mais en conformité avec les dispositions figurant dans le prospectus de la Société, souscrire, acheter et/ou détenir des parts à émettre ou émises par un ou plusieurs Compartiments de la Société. Dans ce cas, et sous réserve des conditions prévues par les lois et réglementations applicables au Luxembourg, les éventuels droits de vote attachés à ces Actions sont suspendus tant que les Actions sont détenues par un Compartiment. En outre, et tant que ces Actions sont détenues par un Compartiment, leur valeur ne sera pas prise en considération dans le calcul des actifs nets de la Société dans le cadre de la vérification du seuil minimum d'actifs nets exigé par la Loi."

Un groupe d'actionnaires, représentant plus d'un tiers des votes exprimés, rejette la résolution d'ajouter le paragraphe suivant à la fin de l'article 16 des Statuts:

"Dans la mesure où la politique d'investissement d'un Compartiment donné figurant dans le prospectus de la Société le prévoit, un Compartiment peut se qualifier comme OPCVM nourricier s'il investit au moins 85% de ses actifs dans un autre OPCVM ou compartiment d'un OPCVM, conformément aux conditions énoncées dans les lois et réglementations luxembourgeoises."

Onzième résolution

Un groupe d'actionnaires, représentant plus d'un tiers des votes exprimés, rejette la résolution de modifier l'article 16 des Statuts et d'ajouter le paragraphe suivant à la fin dudit article:

"Conformément aux conditions définies par la Loi et toute autre réglementation applicable au Luxembourg ainsi qu'aux dispositions du prospectus en vigueur de la Société, le Conseil peut décider à tout moment qu'il jugera approprié et dans toute la mesure autorisée par la loi et la réglementation applicables (i) de créer un Compartiment de la Société se qualifiant comme OPCVM nourricier (c'est-à-dire un Compartiment investissant 85% au moins de ses actifs dans un autre OPCVM ou compartiment d'un OPCVM) ou se qualifiant comme OPCVM maître (c'est-à-dire un Compartiment constituant le fonds maître d'un autre OPCVM ou compartiment d'un OPCVM), (ii) de convertir tout Compartiment existant en un OPCVM nourricier ou un OPCVM maître, (iii) de convertir un Compartiment se qualifiant comme OPCVM nourricier ou OPCVM maître en un Compartiment d'OPCVM standard qui n'est ni un OPCVM nourricier ni un OPCVM maître, ou (iv) de remplacer l'OPCVM maître de l'un quelconque de ses Compartiments se qualifiant comme OPCVM nourricier par un autre OPCVM maître."

Douzième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 22 des Statuts comme suit:

- Le premier paragraphe est modifié comme suit:

"La valeur nette d'inventaire par Action ("Valeur Nette d'Inventaire") et le prix d'émission et de rachat des Actions d'une classe seront déterminés par la Société, en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le Conseil le déterminera

par une instruction donnée (le jour de cette détermination étant désigné dans les Statuts comme "Jour d'évaluation"), mais de manière à ce qu'aucun jour férié ni aucune demi-journée fériée observés par les banques à Luxembourg ne soient un Jour d'évaluation.";

- le paragraphe (a) est modifié comme suit:

"(a) pendant toute période au cours de laquelle le négoce de parts/actions d'un véhicule d'investissement, dans lequel est investie une part substantielle des actifs du Compartiment concerné, ou le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sont restreints ou suspendus;"

- le paragraphe (i) est modifié comme suit:

"(i) en cas de publication d'un avis de convocation à une assemblée générale d'actionnaires où une résolution de liquidation de la Société ou d'un Compartiment sera proposée, ou en cas de décision du Conseil de liquider un ou plusieurs Compartiments;"

- le paragraphe (j) est modifié comme suit:

"(j) lorsque, de l'avis du Conseil, des circonstances indépendantes de sa volonté rendent impraticable ou inéquitable envers les Actionnaires la poursuite des transactions sur les Actions ou en toutes autres circonstances dans lesquelles, faute d'une telle suspension, les Actionnaires de la Société, d'un Compartiment ou d'une catégorie d'Actions risqueraient d'encourir des charges d'impôt ou de subir d'autres désavantages pécuniaires ou d'autres préjudices qu'autrement ils n'auraient pas subis;"

- le paragraphe suivant (qui correspond à l'ancien paragraphe (j)) est supprimé: "dans le cas d'une décision du Conseil de liquider un Compartiment, au jour indiqué dans l'avis, lequel aura été communiqué conformément à l'article 27 des Statuts";

- un nouveau paragraphe (k) est ajouté comme suit au deuxième paragraphe:

"(k) pendant toute période au cours de laquelle un Compartiment fusionne avec un autre Compartiment ou avec un autre OPCVM (ou un Compartiment d'un tel autre OPCVM), si une telle suspension est justifiée au titre de la protection des actionnaires."

- Un groupe d'actionnaires, représentant plus d'un tiers des votes exprimés, rejette la résolution de modifier l'article 22 des Statuts et d'ajouter au deuxième paragraphe le nouveau paragraphe (l) suivant:

"(l) dans le cas d'un Compartiment nourricier, pendant toute période où la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de l'OPCVM maître est suspendue."

Treizième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 23 des Statuts par l'ajout sous la section C du paragraphe suivant et par une nouvelle numérotation:

"(a) les Actions de la Société dont la souscription a été acceptée mais dont le paiement n'a pas encore été reçu sont considérées comme existantes à partir de la fermeture des bureaux du Jour d'Évaluation où elles ont été attribuées et le montant dû sera, par conséquent, considéré comme une créance de la Société jusqu'à ce que le paiement desdites Actions ait été reçu par la Société;"

Quatorzième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 26 des Statuts, deuxième paragraphe, comme suit:

"Les dividendes peuvent en outre pour les Actions de distribution de chaque classe comprendre une affectation provenant d'un compte d'égalisation de dividendes qui pourra être maintenu en rapport avec ces Actions de distribution en question et sera crédité en cas d'émission d'Actions, et débité en cas de rachat d'Actions, d'un montant calculé par référence au revenu accru attribuable à ces Actions de distribution ou à tout autre actif défini par le Conseil."

Quinzième résolution

L'Assemblée décide que l'article 27 des Statuts sera modifié comme suit:

- le paragraphe (a) sera modifié comme suit:

"(a) La Société pourra être liquidée sur décision des actionnaires conformément aux dispositions de la Loi et de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les mêmes exigences de quorum et de majorité s'appliquent pour les décisions prises par les actionnaires en cas de fusion si, en conséquence de ladite fusion, la Société cesse d'exister;"

- le paragraphe (c) est modifié comme suit:

"(c) Dans le cas où la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment, quel qu'il soit, tombe au-dessous du minimum indiqué dans le prospectus ou la contre-valeur dans la monnaie de référence du Compartiment, ou si une demande de rachat est reçue telle qu'elle aurait pour conséquence de faire tomber les avoirs d'un Compartiment au-dessous du seuil énoncé ci-avant, ou si le Conseil l'estime approprié pour rationaliser les Compartiments proposés aux investisseurs, ou si le Conseil l'estime approprié compte tenu des changements intervenus dans la situation économique ou politique affectant le Compartiment concerné ou si le Conseil estime que tel est l'intérêt des actionnaires concernés, le Conseil peut, après en avoir informé lesdits actionnaires et dans la mesure requise par les lois et réglementations luxembour-

geoises, racheter la totalité (et uniquement la totalité) des Actions du Compartiment concerné le Jour d'évaluation indiqué dans le préavis. Sauf décision contraire prise par le Conseil dans l'intérêt ou afin d'assurer l'égalité de traitement des actionnaires, les actionnaires du Compartiment concerné peuvent continuer de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans commission de rachat ou de conversion, mais en tenant compte des prix de réalisation effectifs des investissements ainsi que des coûts liés à ladite réalisation.";

- le paragraphe (b) est modifié comme suit:

"(d) La liquidation d'un Compartiment avec rachat obligatoire de toutes les Actions concernées pour d'autres raisons que celles mentionnées au paragraphe précédent, peut avoir lieu uniquement sur approbation préalable des actionnaires du Compartiment à liquider lors d'une assemblée générale dûment convoquée du Compartiment concerné, qui peut être valablement tenue sans quorum et décidée à la majorité simple des votes exprimés.

Le produit de la liquidation d'un Compartiment qui n'a pas été réclamé par les actionnaires à la clôture de la liquidation sera déposé à la Caisse de Consignation du Luxembourg et considéré comme abandonné à l'expiration d'une période de 30 ans.";

- Un groupe d'actionnaires, représentant plus d'un tiers des votes exprimés, rejette la résolution d'ajouter le nouveau paragraphe (e) suivant:

"(e) Si un Compartiment se qualifie comme OPCVM nourricier d'un autre OPCVM ou d'un de ses compartiments, la fusion, la division ou la liquidation d'un tel OPCVM maître déclenchent la liquidation du Compartiment nourricier sauf si le Conseil décide, conformément à l'article 16 et à la Loi, de remplacer l'OPCVM maître par un autre OPCVM maître ou de convertir le Compartiment en un Compartiment d'OPCVM standard.";

- Un groupe d'actionnaires, représentant plus d'un tiers des votes exprimés, rejette la résolution de remplacer le paragraphe (e) par le paragraphe (f) et d'ajouter une référence croisée au paragraphe e);

- L'assemblée décide d'ajouter le nouveau paragraphe (f) suivant (et non pas (g) comme mentionné dans l'ordre du jour) à l'article 27 des Statuts:

"(f) Toute fusion d'un Compartiment avec un autre Compartiment de la Société ou avec un autre OPCVM (soumis ou non au droit luxembourgeois) sera décidée par le Conseil à moins que celui-ci ne soumette la décision de fusion à une assemblée des actionnaires du Compartiment concerné. Aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées. En cas de fusion d'un Compartiment suite à laquelle la Société cesse d'exister, la décision de fusion sera prise lors d'une assemblée des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour modifier les présents Statuts. En cas de fusion d'un Compartiment décidée par le Conseil, ce dernier en avisera les actionnaires concernés conformément aux lois et réglementations en vigueur au Luxembourg. Les actionnaires concernés devront être avisés au moins trente jours avant la dernière date possible pour exercer leur droit de demander le rachat, le remboursement ou la conversion de leurs Actions sans aucuns frais autres que ceux permettant de couvrir les coûts de désinvestissement; ce droit s'éteindra cinq jours ouvrables avant la date de calcul du ratio d'échange évoqué à l'article 75, paragraphe (1) de la Loi."

Seizième résolution

L'Assemblée décide que les décisions ci-dessus valablement prises entreront en vigueur le 22 novembre 2011.

F. Les actionnaires ont adopté, à la majorité simple des voix exprimées, concernant les points 17 à 19 à l'ordre du jour de l'assemblée, les décisions suivantes:

Dix-septième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de M. Jean-Claude Ramel en tant qu'administrateur de la Société, effective à compter du 22 novembre 2011.

Dix-huitième résolution

L'Assemblée décide d'octroyer la décharge à M. Jean-Claude Ramel pour l'exercice de sa fonction depuis le 25 juin 2009 jusques et y compris la date effective de sa démission.

Dix-neuvième résolution

L'Assemblée décide de nommer, sous réserve de l'approbation préalable de la CSSF, les personnes suivantes à la fonction d'administrateur de la Société à compter du 22 novembre 2011, pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle, qui se tiendra en 2012:

- M. Bernard Droux, Associé-gérant, Lombard Odier Darier Hentsch & Cie, 11, rue de la Corraterie, 1204 Genève, Suisse, en tant que président du Conseil d'administration;

- M. Yvar Mentha, Administrateur indépendant, 11, chemin Oche Marchand, 1291 Commugny, Suisse, en remplacement de M. Jean-Claude Ramel;

- Mme Francine Keiser, Avocat-conseil, Linklaters LLP, avenue John F. Kennedy, 35, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Administrateur indépendant.

Le notaire soussigné, qui sait l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des personnes citées, le présent document est établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs nom de famille, prénom, état civil et domicile, lesdites personnes ont signé avec nous Notaire la présente minute à la date susmentionnée.

Signé: C. Vaudemont, M. Bernot, M. Baro, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52808. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial.

Hesperange, le vendredi 2 décembre 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011172743/841.

(110200788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

MPF Struktur Balance, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 16. Dezember 2011 gültige Verwaltungsreglement 12/2011 des Investmentfonds „MPF Struktur Balance" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13.12.2011.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Schuh

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011171160/12.

(110198810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

MPF Struktur Renten, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 16. Dezember 2011 gültige Verwaltungsreglement 12/2011 des Investmentfonds "MPF Struktur Renten" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13.12.2011.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Schuh

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011171161/12.

(110198815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

MPF Struktur Aktien, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 16. Dezember 2011 gültige Verwaltungsreglement 12/2011 des Investmentfonds „MPF Struktur Aktien" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13.12.2011.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Schuh

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011171162/12.

(110198819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

MPF Flex Invest, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 16. Dezember 2011 gültige Verwaltungsreglement 12/2011 des Investmentfonds „MPF Flex Invest" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13.12.2011.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxembourg AG

Anell / Schuh

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011171163/12.

(110198823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Effeta Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.157.

L'an deux mille onze, le neuf décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EFFETA Spf S.A.", ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 39157.

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les vingt-cinq mille (25.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence cinq cent quatre-vingt neuf mille Euros (EUR 589.000,-) pour l'amener de son montant actuel de six cent vingt mille Euros (EUR 620.000,-) à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) par remboursement aux actionnaires;

2. Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de cinq cent quatre-vingt neuf mille Euros (EUR 589.000,-), pour le ramener de son montant actuel de six cent vingt mille Euros (EUR 620.000,-) à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par réduction du pair comptable de chaque action

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, (à la réduction du pair comptable partout où il appartient) et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions."

149262

Frais et Dépens

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S.LECOMTE, E.TAZZIERI, G.DEPREZ, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 12 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55163. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2011171596/60.

(110198922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Lombard Odier Funds III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.947.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le vendredi 2 décembre 2011.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2011172744/14.

(110200793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2011.

ArchiMed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 63.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011154797/11.

(110180442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Asia Share Registries Holding 2010 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 23.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.267.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 11 novembre 2011

Il a été décidé d'accepter:

- la démission de M. Jean-Claude Buffin en tant que gérant B de la société avec effet au 14 novembre 2011.

- la nomination de M. Vito Marinelli, né le 7 août 1976 à Mersch, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que gérant B de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154798/15.

(110180357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

S Group Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 68.884.

L'an deux mil onze, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société S GROUP PARTICIPATION S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée en date du 5 mars 1999 suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 398 du 1^{er} juin 1999, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 68884. Les statuts ont été modifiés en date du 1^{er} décembre 2009, suivant un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 207 du 1^{er} février 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Maurizio MANFREDI, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Myriam WAGNER, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de Monsieur Horst SONNENTAG, demeurant au 1, Johannes-Hüglin-Weg, D-88709 Meersburg, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il appert de la liste de présence que les 540 (cinq cent quarante) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le Président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Horst SONNENTAG, demeurant au 1, Johannes-Hüglin-Weg, D-88709 Meersburg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

149264

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.410,- EURO.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MANFREDI, S. BOULARD, M. WAGNER, C. DELVAUX

Enregistré à Redange/Attert, le 14 décembre 2011. Relation: RED/2011/2741. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 décembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011171986/69.

(110199409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Autovitres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 112.265.

Le bilan au 31/03/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154799/9.

(110181066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Aviation Capital International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.033.

Monsieur Adrianus Johannes Petrus KEMPENAARS, demeurant à de Fuis 43 à NL-4708 BB Roosendaal, a démissionné de ses fonctions de gérant de la société AVIATION CAPITAL INTERNATIONAL S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° 147 033, et ce avec effet au 30 juin 2009.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011154800/14.

(110180732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Anne 2006 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.669.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE TREIZE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

SERVIZIO ITALIA SPA, établie au Via Vittorio Veneto 7, Roma, Italie,

Ici représentée par Madame Concetta DEMARINIS, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration jointe en annexe au présent acte datée du 13 décembre 2011.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'actionnaire unique de la société dénommée ANNE 2006 S.A. en liquidation une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diederich, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la section B114669,

constituée par acte du notaire Jacques DELVAUX en date du 25 janvier 2006, publié au Mémorial C, série N.989, du 19 mai 2006. La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 28 juin 2011.

Ensuite la comparante déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 32.000,00 (trente-deux mille euros), est dûment représentée à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de l'attribution à l'actionnaire unique de la société Anne 2006 SA, savoir la société de droit italien dénommée Servizio Italia Spa, avec siège social à Rome (I), Via Vittorio Veneto 7, des sociétés ci-après désignées, à savoir:

- 9.000 parts sociales d'une valeur nominale de 9.000,00 Euro de la société Amedeo Immobiliare Srl, société de droit italien, capital social d'Euro 10.000,00, avec siège social à Fabriano (AN), Via M.Bellocchi, 18D, code Fiscal 02259980429 inscrite au Registro Imprese di Ancona (I) sous le numéro 02259980429, n. REA de Ancona n. 173344 et tous les droits attachés, y compris le relatif crédit d'un montant de Eur 148.710,83 envers ladite société Amedeo Immobiliare Srl à titre de financement infructueux envers les actionnaires et,

- 9.000 parts sociales d'une valeur nominale de 9.000,00 Euro de la société Blue Service Srl, société de droit italien, capital social d'Euro 10.000,00, avec siège social à Via Nicotera, 31, Roma (I), inscrite au Registro Imprese di Roma – CF e n.iscrizione 08976761000, n. REA de Roma n. 1130339

et mandat donné, avec pouvoir individuelle et sans l'assistance de l'autre, à Monsieur Paolo Sbordonni, né à Rome (Italie) le 4 décembre 1958 et résident professionnellement à Via Nicotera, 31, 00195 Rome (Italie), et /ou Madame Emiliana Ferrante, née à Rossano Calabro (CS), Italie, le 21 décembre 1980, résident à Rossano Calabro (CS) Piazza AbateGimma n. 3, pour effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de la modification du changement ci-avant auprès du registre de commerce italien;

2. Présentation et approbation du rapport du commissaire vérificateur à la liquidation;

3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonctions lors de la mise en liquidation de la Société

4. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;

5. Paiements à effectuer selon le rapport du commissaire vérificateur, notamment remboursement des soldes restant aux actionnaires.

6. Donner pouvoir au liquidateur d'effectuer encore auprès la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation;

7. Désignation de l'endroit désigné où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans;

8. Clôture de la liquidation;

9. Divers.

L'associé unique, siégeant en assemblée générale, a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate l'attribution qui lui est faite des parts de sociétés ci-après désignées et l'accepte, à savoir:

- 9.000 parts sociales d'une valeur nominale de 9.000,00 Euro de la société Amedeo Immobiliare Srl, société de droit italien, capital social d'Euro 10.000,00, avec siège social à Fabriano (AN), Via M.Bellocchi, 18D, code Fiscal 02259980429 inscrite au Registro Imprese di Ancona (I) sous le numéro 02259980429, n. REA de Ancona n. 173344 et tous les droits attachés, y compris le crédit y relatif d'un montant de Eur 148.710,83 envers ladite société Amedeo Immobiliare Srl à titre de financement infructueux envers les actionnaires et,

- 9.000 parts sociales d'une valeur nominale de 9.000,00 Euro de la société Blue Service Srl, société de droit italien, capital social d'Euro 10.000,00, avec siège social à Via Nicotera, 31, Roma (I), inscrite au Registro Imprese di Roma – CF e n.iscrizione 08976761000, n. REA de Roma n. 1130339

et le mandat qui est donné avec pouvoir individuel et sans l'assistance de l'autre, à Monsieur Paolo Sbordonni, né à Rome (Italie) le 4 décembre 1958 et résident professionnellement à Via Nicotera, 31, 00195 Rome (Italie), et/ou Madame Emiliana Ferrante, née à Rossano Calabro (CS), Italie, le 21 décembre 1980, résident à Rossano Calabro (CS) Piazza AbateGimma n.3, pour effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de la modification du changement ci-avant auprès du registre de commerce italien et des registres des associés des sociétés concernées.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du Commissaire à la Liquidation concernant l'examen du travail du Liquidateur et les comptes de liquidation, l'associé Unique approuve le rapport du Commissaire à la Liquidation.

Troisième résolution

L'associé unique donne pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

149266

Quatrième résolution

L'associé unique accorde décharge entière au Liquidateur et au Commissaire à la Liquidation concernant la bonne exécution de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution

L'associé unique donne pouvoir au liquidateur, Monsieur Marco STERZI, né à Milan, le 10 novembre 1964, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, afin d'effectuer les opérations de clôture selon le rapport du commissaire-vérificateur.

Sixième résolution

L'associé unique donne pouvoir au liquidateur, Monsieur Marco STERZI précité, d'effectuer avant et encore après la clôture de la liquidation toutes les opérations financières et autres, nécessaires pour réaliser la clôture matérielle de la liquidation, y compris celui de conduire éventuellement des procès en la matière.

Septième résolution

L'associé unique décide que les documents et pièces comptables de la Société seront conservés pour une période de cinq ans suivant la liquidation de la Société, au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Huitième résolution

L'associé unique décide de clôturer la liquidation de la société ANNE 2006 S.A..

Clôture de l'assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 décembre 2011. Relation: RED/2011/2740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 décembre 2011.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2011171381/105.

(110199417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Axcan LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.290.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.361.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 30 septembre 2010 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 30 septembre 2011, sous la référence L110155872 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154801/13.

(110180351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Achepay S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.343.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154802/11.

(110180530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Aedes International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.178.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154803/11.

(110180577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Aero Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 51.757.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 juin 2011 à 11h00 au siège social de la société.

Cinquième résolution: nomination statutaire

L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG 7, Parc d'Activité Syrdall. L - 5365 MUNSBACH, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2012.

Référence de publication: 2011154804/11.

(110180406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Agro-Sud Finances S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.315.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154805/11.

(110180601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Albatros Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.374.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154807/11.

(110180598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Albert Schmit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 8.018.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011154808/13.

(110180335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Alianza Iberian Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 128.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011154809/12.

(110180412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Alianza Iberian Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 128.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2011154812/12.

(110180714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Alma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.191.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154815/11.

(110180531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Aloxe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.517.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154817/11.

(110180599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Am Haferstück S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 49.673.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154818/10.

(110180332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Amami Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 72, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 61.937.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154820/9.

(110180507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Amami Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 72, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 61.937.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154821/9.

(110180508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

AML, Atelier Métallique Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9942 Basbellain, 1, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 161.695.

—
Hiermit veröffentliche die „AML, Atelier Métallique Luxembourg S.à r.l.“ folgende Änderung:

Der Gesellschaftssitz wurde von der Gemeinde Troisvierges aufgrund der Einführung von Strassenbezeichnungen in
1, Duarrefstrooss

L-9942 Basbellain

Den 01.09.2011.

Randolf Genzke

Unterschrift Geschäftsführer

Référence de publication: 2011154822/14.

(110180551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Amstram Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR AMSTRAM INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011154823/11.

(110180706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Anaxis Fund, Sicav-Fis S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 145.838.

Le bilan consolidé au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANAXIS FUND, SICAV-FIS S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011154824/13.

(110180564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Andy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 62.378.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154825/11.

(110180600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

AP Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 25, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 145.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 15 novembre 2011.

Pour AP PARTICIPATIONS SA

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2011154826/12.

(110180831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Apparatur Verfahren S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 59.420.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154827/9.

(110180853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

ARCALUX SPF, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 53.316.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154828/12.

(110180880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Asia Equity Partners Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 153.053.

Il résulte du transfert de parts sociales en date du 15 novembre 2011 que:

- Kim Vyacheslav, avec adresse privée au 86 Amangeldy Street, Almaty, 050022, Kazakhstan a transféré:

* deux million de parts sociales (2,000,000) à Baring Vostok Nominees Limited, immatriculée sous le numéro 44286, avec siège social à 13-15 Victoria Road, St Peter Port, GY1 1HU, Guernsey

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011154832/16.

(110181079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Assureka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 107.386.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de Assureka S.A. tenue le 16 juin 2011

Cinquième résolution: nominations statutaires

Sont nommés administrateurs: Messieurs Jean Pierre Poulet, Marc Poulet, Pascal Poulet, Jos Van Belle, Serge Tabery et Alterisk Luxembourg S.A. jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Référence de publication: 2011154833/11.

(110181116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Starlight Investments (Lux) EUR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 164.469.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Starwood Capital Operations, LLC, a Limited Liability Company under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the City of Wilmington, County of New Castle, here represented by Mr Thierry DRINKA, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Greenwich CT (USA) on October 12th, 2011.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following bylaws of a “société à responsabilité limitée” which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company’s name is “Starlight Investments (Lux) EUR S.à r.l.”

Art. 3. The Company’s purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises.

The Company’s purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company’s capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. Shares may not be transferred inter vivos to shareholders or non shareholders unless members representing all of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company, as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication/electronic means another person, as his proxy, who need not be shareholder.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever the majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on “sociétés à responsabilité limitée”.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company’s financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown to the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2012.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Starwood Capital Operations, LLC prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

a. Mr Jerome SILVEY, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, born in Pennsylvania (USA) on June 27th, 1957; and

b. Mr Thierry DRINKA, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, born in Laon (France) on October 11th, 1968.

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Dicks, L1417 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente et un octobre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Starwood Capital Operations, LLC, une Limited Liability Company de droit de l'État du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, dans la ville de Wilmington, Comté de New Castle, ici représenté par Monsieur Thierry DRINKA, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Greenwich CT (USA) le 12 octobre 2011.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination sociale de la société sera «Starlight Investments (Lux) EUR S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un associé ou à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour les tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société, en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décision des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale et qu'ils ont été dûment informés de la teneur de l'agenda, l'assemblée générale peut avoir lieu sans notification préalable.

Tout actionnaire peut, à n'importe quelle assemblée générale, désigner par écrit, par fax, câble, télégramme, télex, ou par n'importe quel autre moyen de télécommunication ou électronique, une autre personne pour le représenter, qui n'est pas nécessairement un actionnaire.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou téléphone.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelque soit la portion du capital représenté.

Toutefois, si les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au prorata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes

- (i) Sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance,
- (ii) Il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve,
- (iii) La décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale,
- (iv) Une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créiteurs de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Starwood Capital Operations, LLC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.400 (mille quatre cents euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a. Monsieur Jerome SILVEY, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957; et
- b. Monsieur Thierry DRINKA, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, né à Laon (France) le 11 octobre 1968.

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 novembre 2011. LAC/2011/48809. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,
Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication
au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152725/394.

(110177412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Atrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Document faisant l'objet du rectificatif:

Référence: L090120261

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154834/12.

(110180485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Atrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Document faisant l'objet du rectificatif:

Référence: L100106671

Date: 19/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154835/12.

(110180486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Atrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 107.397.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 9 septembre 2011

L'assemblée constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes "MAZARS", enregistrée au Registre
de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en "FIDUO" avec effet au 1^{er} juillet
2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011154836/12.

(110180593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Audace S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 39.241.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 8 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311
Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011154837/11.

(110180532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Autre Part S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 8, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 103.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011154838/10.

(110180693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Axel Assets Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 86.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011154840/10.

(110180757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

B.V. Feldrien Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 118.870.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011154842/12.

(110180399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Brunello Partners Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011154856/11.

(110180369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Brunello Partners Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011154857/11.

(110180371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.
